



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 68047

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les modalités d'accès à certaines formations de l'enseignement supérieur. En effet il s'avère que le coût de certaines d'entre elles demeure encore à un niveau trop élevé, notamment au sein de l'IEP de Paris. C'est le cas du MPA (*Master of public affairs*) dont les frais de scolarité atteignent 50 000 euros, faisant de cette formation la plus onéreuse d'Europe continentale hors MBA (*Master of business administration*). Or ce genre de cursus, qui vise à former notamment des étudiants qui seront amenés à travailler sur des questions vitales pour notre société et son avenir telles que la sécurité alimentaire, l'eau et l'énergie, les contraint à recourir à des emprunts souvent lourds et particulièrement difficiles à rembourser lorsqu'ils seront entrés dans la vie active. De plus certains d'entre eux bénéficient même de bourses de gouvernements de pays en voie de développement, ce qui peut sembler à maints égards paradoxal. Elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur ces points et si une réflexion sur le coût des études supérieures n'est pas à mener.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68047

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9209

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)